

# REVENDICATIONS

## CONTRE L'ASSUJETTISSEMENT DE L'ÉDUCATION AUX LOIS DU MARCHÉ

- Contre les plans de réussite et diplomation
- Contre les contrats de performance
- Contre la rationalisation de programmes
- Contre l'habilitation au collégial
- Contre les AEC qui ne supposent pas de DEC préalable

## POUR UN RÉINVESTISSEMENT MASSIF EN ÉDUCATION

# PLAN D'ACTION

19 AU 23 NOVEMBRE 2001 : SEMAINE D' ACTIONS LOCALES

23 DÉCEMBRE 2001: ULTIMATUM AU GOUVERNEMENT

21 FÉVRIER 2002: MANIFESTATION À QUÉBEC

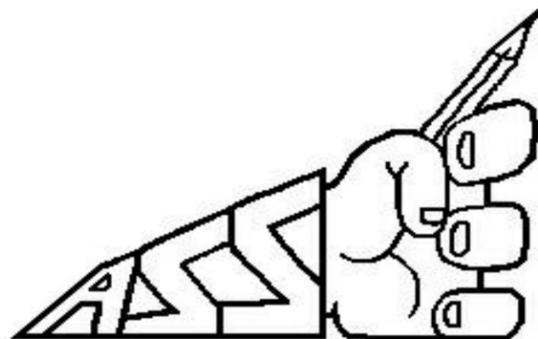
*Pour en savoir plus, consultez les différents dépliants "ACADÉGAMIQUE" de l'ASSÉ.*

Produit par le comité journal de l'Association pour une Solidarité Étudiante (ASSÉ)

Tirage: 4000

Toute reproduction du contenu du présent journal est fortement applaudie et conseillée, à condition d'en mentionner la source.

Pour un véritable syndicat de combat



L'Association  
pour une  
Solidarité  
Syndicale  
Étudiante

Numéro spécial - Novembre 2001

# ULTIMATUM

## express

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE

## NON À L'ASSUJETTISSEMENT DE L'ÉDUCATION AUX LOIS DU MARCHÉ

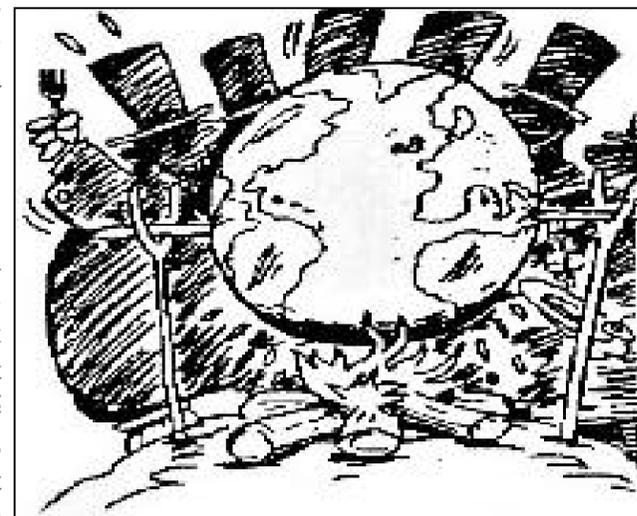


Depuis le début des années 90, le système d'éducation québécois se voit de plus en plus assujéti aux diktats du marché. Ce dernier, agent régulateur par excellence d'un monde actuellement dirigé par les tenants et les tenantes des théories néolibérales, agit toujours selon les intérêts de la libre entreprise et la logique du profit privé.

L'éducation publique, au Québec comme dans la plupart des sociétés "néolibéralisées", est sérieusement menacée. Cet outil dont s'est doté la société s'effrite à vue d'oeil sous les assauts répétitifs de ceux et celles qui souhaitent voir le marché diriger toutes les sphères de l'activité humaine.

Lors du Congrès d'automne

2001, les associations membres de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) ont décidé d'agir afin de faire entendre leur désaccord. En lançant une campagne de sensibilisation et de mobil-



isation ayant comme sujet cet assujettissement de l'éducation aux lois du marché, l'ASSÉ désire démontrer à l'ensemble des acteurs et des actri-

ces du monde de l'éducation que la population étudiante n'entend pas rester muette face à ces attaques.

En dénonçant les Plans de réussite et diplomation au collégial, les contrats de performance à l'université, la rationalisation de programmes, l'habilitation des Cégeps de même que la création d'AEC qui ne supposent pas de DEC préalable, c'est l'ensemble des politiques gouvernementales qui soutiennent un arrimage de l'éducation aux intérêts du marché que l'ASSÉ dénonce. Il est également impératif d'effectuer un réinvestissement massif dans le système d'éducation public afin de permettre à l'ensemble de la société québécoise d'y accéder et de profiter de ses bienfaits.

Numéro spécial - Novembre 2001

## L'éducation en tant que producteur de travailleuses et de travailleurs

C'est en 1993 que la Ministre de l'Éducation de l'époque, Lucienne Robillard, amorce la vague de réformes que connaîtra par la suite le monde de l'éducation. En instaurant l'approche par compétences, le gouvernement québécois est venu restreindre le rôle de l'éducation. En effet, l'atteinte de compétences mesurables, quantifiables et transférables colle parfaitement avec la formation de travailleurs et de travailleuses fabriqué-e-s pour l'entreprise privée. Certes, l'acquisition d'un "savoir-faire" particulier fait partie du rôle de l'éducation, de même que la formation d'une main-d'œuvre qualifiée. Mais est-ce son seul rôle? Qui plus est, un système d'éducation public digne de ce nom peut-il évacuer de son corpus un

savoir fondamental pourtant nécessaire à l'exercice démocratique? Évidemment, les cours de philosophie, par exemple, difficilement compatibles avec l'approche par compétences, ne servent pas directement au travailleur ou à la travailleuse dans ses fonctions en tant qu'employé ou employée. Cependant, ils fournissent un germe d'esprit critique.

Dans la même veine, la déréglementation des Attestations d'Études Collégiales sous Marois vient confirmer cette vision de l'éducation. En ouvrant des programmes techniques dénués de formation générale

## Rationalisation de programmes et contrats de performance

Sous Legault, on assiste à l'élaboration encore plus précise des réformes éducationnelles. Les contrats de performances déjà signés par les universités comportent deux volets principaux: le financement conditionnel et la route vers l'efficience, donc la rationalisation de programmes.

avec les besoins des entreprises privées) qui motive ces décisions.

Par financement conditionnel, on entend rendre une partie du financement des universités conditionnelle à l'atteinte d'objectifs précis en matière de réussite, de diplomation, etc. La rationalisation de programmes, inscrite



tout en n'exigeant pas, pour l'inscription à ces derniers, un DEC préalable où la formation générale aurait été acquise, on évacue le savoir fondamental, inutile pour l'entreprise privée, mais combien nécessaire à une société.

dans la même veine, suppose la fermeture de cours ou même de programmes complets s'ils sont jugés " inutiles ", " inefficaces ". Cela se traduit, par exemple, par la menace de fermeture de divers profils dans les domaines les moins reliés à l'entreprise privée et surtout, à ses intérêts. Il importe de placer ces mesures dans le contexte dont elles sont issues, à savoir la vague néolibérale qui frappe l'ensemble des structures de la société. Il s'agit ici de gérer les universités en utilisant les mêmes techniques que le secteur privé. Mais peut-on agir ainsi sans pervertir la mission même de l'éducation publique?

## Plans de réussite et habilitation

Au niveau collégial, les règles du jeu fixées par le Ministère de l'Éducation ne diffèrent guère de celles imposées aux universités. Les plans de réussite et diplomation, pendant collégial des contrats de performance, ont sensiblement la même fonction que ces derniers : ils fixent une série d'objectifs à atteindre pour les établissements collégiaux. Cependant, contrairement à l'université, le principal incitatif qu'utilise le gouvernement pour imposer l'atteinte de ces taux n'est pas le financement conditionnel (une enveloppe est certes reliée à la réalisation de ces taux, mais elle constitue une part minimale du financement des universités). Les sanctions que pourrait prendre le gouvernement sont encore floues, mais elles pourraient aller jusqu'à la mise en tutelle de l'établissement fautif.

Parallèlement à l'instauration des plans de réussite, le gouvernement québécois s'est engagé dans la voie de l'habilitation des cégeps. Ce processus

a pour objectif d'éventuellement permettre aux établissements collégiaux de décerner eux-mêmes le DEC du Ministère de l'Éducation. La Commission d'Évaluation de l'Enseignement Collégial (CÉEC) est



chargée d'évaluer chacun des établissements pour ensuite recommander au Ministre d'habilitier les cégeps qui correspondent à la vision du gouvernement. Il va sans dire que ce processus d'évaluation est mis en place pour s'as-

## Néolibéralisme, OCDE et éducation

L'ensemble des mesures contestées par les associations membres de l'ASSÉ s'inscrit dans un contexte bien précis. Il est impératif de saisir les liens qui les unissent. Le rôle du système d'éducation est en train de se redéfinir; son arrimage aux intérêts des entreprises privées et aux lois du marché est bel et bien effectif et se matérialise par le biais des mesures explicitées plus haut.

Il importe également de saisir que cette néolibéralisation de l'éducation n'est pas isolée, et qu'elle n'est pas non plus " naturelle " et inévitable. L'ensemble des secteurs de l'activité humaine tend à s'arrimer

aux intérêts privés. L'OCDE ( Organisation de Coopération et de Développement Économique), une organisation supra-étatique non élue, énonce ainsi le rôle que doit jouer l'éducation : " L'enseignement devra être étroitement harmonisé avec l'évolution des structures professionnelles et des réalités de l'emploi. Les établissements devront agir au moyen de partenariats entre l'entreprise et l'enseignement pour élaborer et dispenser les programmes d'études [...] et mettre davantage l'accent sur les compétences et qualifications, quels que soient les programmes d'études. " (OCDE, Redéfinir l'enseignement tertiaire,

sur que les conditions favorables à l'instauration des règles du marché soient réunies et respectées au sein du réseau collégial. On assiste donc à la fois à la centralisation des objectifs du système d'éducation (plans de réussite, contrats de performance) ainsi qu'à la décentralisation des moyens pour atteindre ses objectifs (habilitation). Il est primordial de noter que l'imposition des objectifs précis n'est pas accompagnée d'un réinvestissement massif. En conséquence, les établissements (qui jouissent désormais d'une grande autonomie en ce qui a trait aux moyens pour parvenir à améliorer leur " performance ") doivent faire appel au financement privé pour boucler leur budget et satisfaire les exigences du gouvernement. Il va sans dire que le secteur privé ne saurait agir de façon désintéressée; l'ingérence des intérêts privés dans le système public se voit donc permise, voire même encouragée.

Paris, p.18). Les mesures qui constituent le plan Legault relèvent donc directement de considérations idéologiques incompatibles avec la notion même d'éducation publique.

Il est primordial que la population étudiante, principale concernée par les politiques gouvernementales, élève sa voix et se fasse entendre. Le système d'éducation public québécois est en phase de devenir à la solde des entreprises privées; nous nous devons d'agir, et rapidement. Il faut crier, haut et fort, avec conviction : " Non à l'assujettissement de l'éducation aux lois du marché! "